

02 déc 2016 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 2 décembre 2016](#)

Résolution des établissements de crédit et sociétés de bourse

Sur proposition du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui exécute certaines dispositions en matière de contrôle des établissements de crédit et sociétés de bourse.

Le projet répond à deux objectifs :

- D'une part, il exécute un certain nombre de dispositions de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit. Il s'agit concrètement de l'établissement des plans de résolution et des plans de résolution de groupe ainsi que de l'évaluation de la résolvabilité des établissements.
- D'autre part, il poursuit la transposition en droit belge de la directive européenne 2014/59/EU concernant l'établissement d'un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal portant exécution de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et sociétés de bourse, en ce qui concerne l'établissement des plans de résolution et des plans de résolution de groupe et l'évaluation de la résolvabilité

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale
rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 00
<http://www.vanoverveldt.belgium.be>